

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/020 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROJET DE CREATION DES BOUTIQUES DES MUSEES
ET SITES ARCHEOLOGIQUES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**CHÌ APPROVA U PRUGHETTU DI CREAZIONE DI E BUTTEGHE DI I MUSEI
E SITI ARCHEOLOGICI DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le treize février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 janvier 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Marie SIMEONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Paola MOSCA
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Michel GIRASCHI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICCIAGGI
M. Paul MINICONI à Mme Mattea CASALTA
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Muriel FAGNI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI
M. Petr'Antone TOMASI à M. François BENEDETTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le Code du patrimoine,
- VU** la délibération n° 17/286 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre du patrimoine,
- VU** la délibération n° 19/280 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** l'arrêté n° 19/826 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 26 novembre 2019 portant sur la répartition des crédits inscrits à la rubrique Sites archéologiques et musées N44390 - Fonctionnement du budget supplémentaire 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2020-07 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 11 février 2020,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'aménagement des espaces d'accueil et de vente de produits et d'ouvrages, au sein des sites et musées de la Collectivité de Corse, sous réserve du vote des autorisations budgétaires.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la stratégie d'approvisionnement des boutiques des sites archéologiques et musées de Corse, sous réserve du vote des autorisations budgétaires.

ARTICLE 3 :

APPROUVE la création d'une commission de sélection dont le rôle sera d'arrêter les gammes de produits et les collections d'ouvrages destinés à la vente dans les boutiques des sites archéologiques et musées de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 13 février 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts on the left, goes up and over, then down and across to the right, ending with a long, sweeping tail that curves back towards the center.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREAZIONE DI E BUTTEGHE DI I MUSEI E SITI
ARCHEOLOGICI DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**CREATION DES BOUTIQUES DES MUSEES ET SITES
ARCHEOLOGIQUES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport soumis à votre approbation concerne la création et l'approvisionnement des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse pour lesquelles la Collectivité souhaite impulser une dynamique nouvelle.

Trois initiatives sont proposées dans ce cadre :

- 1) l'aménagement des espaces d'accueil et de vente de produits et d'ouvrages, au sein des sites archéologiques et musées de la Collectivité de Corse.
- 2) l'approvisionnement des boutiques.
- 3) la création d'une commission de sélection dont le rôle sera d'arrêter les gammes de produits et les collections d'ouvrages destinés à la vente dans les boutiques des musées et sites.

1) L'aménagement des espaces d'accueil et de vente de produits et d'ouvrages, au sein des sites archéologiques et musées de la Collectivité de Corse

Parmi les dispositifs inscrits dans le cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse, la Collectivité entend développer les boutiques des sites et musées de la Collectivité de Corse, afin d'augmenter l'offre aux publics.

Des espaces boutiques existent déjà à Corti, Livia et Cuccuruzzu.

Un appel d'offres, pour lequel 25 000 € ont été mobilisés en 2019 en autorisations de programme, a été lancé pour la conception de la scénographie et l'aménagement des espaces des banques d'accueil et des boutiques de trois des musées de la Collectivité de Corse. Sont concernés :

- Le Museu di a Corsica (Corti),
- Le Museu di l'Alta Rocca (Livia),
- Le Museu d'Archeulugia di a Corsica (Sartè).

Les boutiques des musées d'Aleria et de Merusaglia sont prévues dans les réaménagements à venir de l'ensemble des bâtiments.

Le coût estimé de l'ensemble des aménagements des espaces d'accueil et de vente de produits et d'ouvrages s'élève à 250 000 €.

2) L'approvisionnement des boutiques

Les boutiques proposeront à la vente des produits souvenirs (produits dérivés,

reproductions d'œuvres) et des publications, dans l'objectif de diffuser les collections et l'information. Dédiée à tous les publics, jeune public compris, et à toutes les bourses, l'offre sera variée.

Deux types de produits se distinguent :

- Les produits dérivés, destinés à la communication autour des sites et musées, reposeront sur les collections des musées et sur les paysages et monuments des sites. La sélection offerte sera classique (cartes postales, carnets de notes, magnets, copies d'œuvres en résine, etc.),
- Des reproductions d'œuvres et des objets inspirés des collections seront réalisées par des artisans insulaires mais aussi grâce au partenariat avec le FabLab qui fait l'objet d'un autre rapport, ainsi qu'à des appels à projets émis directement par la Collectivité de Corse auprès d'artisans et de créateurs.

La Collectivité développe ainsi le travail avec des artistes qui seront accueillis en résidence pour obtenir des productions de qualité et la création d'objets spécifiques porteurs de sens.

3) La création d'un groupe de sélection dont le rôle sera d'arrêter les gammes de produits et les collections d'ouvrages destinés à la vente dans les boutiques des musées et sites

Afin que la sélection de produits réponde à des critères d'accessibilité, de qualité et de diffusion, il est souhaitable de créer un groupe de travail dont le rôle sera d'examiner toutes les propositions formulées et de sélectionner les produits qui seront effectivement mis en vente.

Ce groupe de sélection serait réuni une à deux fois par an. Il serait constitué par l'ensemble des référents des boutiques pour chaque établissement, la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse, la Direction adjointe en charge des sites archéologiques et musées, auxquels s'ajouteraient quatre personnalités extérieures.

Il vous est proposé d'adopter le projet de création des boutiques des musées et sites archéologiques de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.